



# Wallonie

**Commune de Waimes**

**URBANISME  
AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont Mme Mireille PFEIFFER demeurant Rue d'Arimont 34 à 4950 Waimes.

Le terrain concerné est situé Rue d'Arimont, 34 à 4950 Waimes et cadastré division 1, section M n°2T13.

Le projet consiste en : l'aménagement d'un studio à l'étage d'une maison unifamiliale et la transformation d'un garage (y compris escalier extérieur d'accès et modification de revêtement de façade), et présente les caractéristiques suivantes : création de 2 appartements (1 au rez, le second à l'étage) pour une surface habitable de 122,75m<sup>2</sup>, construction d'un escalier métallique extérieur d'1,20m. de largeur, 5.65m ; de longueur et 2.52m de hauteur, la modification d'une porte de garage de 2.5m x 2.12m., en baie partiellement vitrée ;

L'annonce de projet est requise pour le motif suivant : Art. D.IV.40 du Codt, les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – écarts au lotissement GONAY-PIRLOT du 21.5.1977 pour la création d'un second appartement, la construction d'un escalier métallique hors zone de bâtisse et la pose d'un bardage alu gris clair ;

Le dossier peut être consulté sur rendez-vous préalable durant les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et les lundis et mercredis de 13h30 à 17h30 à l'adresse suivante : Service Urbanisme - Place Baudouin 1 - 4950 Waimes

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme :

Téléphone : 080 68 91 64 ou

Mail : [urbanisme@waimes.be](mailto:urbanisme@waimes.be) ou [celine.barbette@waimes.be](mailto:celine.barbette@waimes.be),

Dont le bureau se trouve à 4950 WAIMES – Place Baudouin, 1.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du**

**25 février 2021 au 12 mars 2021**

**au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Baudouin 1 – 4950 WAIMES,
- Par courrier électronique aux adresses suivantes : [urbanisme@waimes.be](mailto:urbanisme@waimes.be) ou [celine.barbette@waimes.be](mailto:celine.barbette@waimes.be)

